



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 128-2020

Réf. PROXIMUS : JMS 425941+1

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

moeynant respect des mesures de distanciation sociale

La S.A. Ets E. RONVEAUX

📍 Chemin de Rebonmoulin, 16 – 5590 CINEY ☎️ 083 21.29.01 📠 083 21.29.10

Représentée par M. Cédric LEMAIRE 📞 0494 53 11 76

effectuant des travaux d'équipement de télécommunication (pose de gaines FO double, PVC, bacs FO mono), pour le compte de PROXIMUS

➤ à BOMAL :

- Avenue des Bergers, avec traversée de voirie par forage
- rue d'Izier, avec traversées de voirie avec ouverture par ½ chaussée

entre le 21 septembre et le 31 octobre 2020

- à interdire le stationnement aux abords et le long du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 50 et 30 km/h ;
- à placer les signaux B19 & B21 ;
- à interdire la circulation sur une demi-chaussée afin de pouvoir l'occuper avec les véhicules et engins nécessaires au chantier ;
- à réguler la circulation alternée par le placement de feux tricolores.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 17 septembre 2020.

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS.

Surveillant communal : Jean ANCIA 📞 0475 55 86 07

Service traitant ☎️ 086/219.808 📠 086/219.886 – casierjudiciaire@durbuy.be